



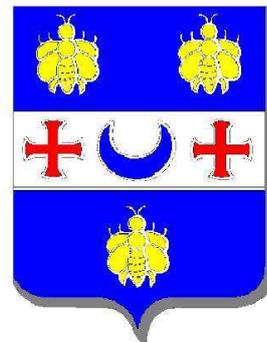
MAIRIE DE LEMUD

Présence du maire le mardi de 18H à 19H, d'un adjoint le jeudi de 18H à 19H

Permanence : Mardi et Jeudi de 17H00 à 19H00

1 rue du Moulin 57580 LEMUD
@ mairie.lemud@wanadoo.fr

03.87.64.74.67
http://mairie.lemud.free.fr/



BULLETIN D'INFORMATIONS N°11

MAI 2016.

RÉALISÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

v

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,



L'année 2015 fut chargée en travaux, comme nous l'avons prévu dans notre programme électoral.

Nous avons aménagé le chemin entre Lemud et Ancerville. Nous avons réalisé des plateaux ralentisseurs, installé un feu tricolore pour votre sécurité et celle de vos enfants.

A l'école, des volets roulants ont été installés coté rue et la porte d'entrée a été changée.

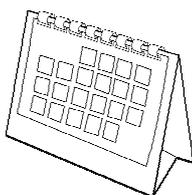
Pour les fêtes de Noël, le conseil municipal a décidé l'achat et la pose de 29 coffrets LUMIPACK sur des candélabres pour illuminer notre village.

Concernant la ZAC des 5 épis, une étude de faisabilité va être prochainement réalisée par la Communauté de Communes du Sud Messin pour l'extension de cette zone sur 7 hectares. Le but est d'aménager et de viabiliser ces terrains pour l'installation de nouveaux commerces et artisans.

Notre programme n'est pas terminé, d'autres projets verront le jour en 2016.

Hervé SENSER

Agenda



Fête patronale
25 et 26 juin 2016

Marche intercommunale de la Nied
organisée par la commune
d'Ancerville
Septembre 2016

Etat Civil 2015

Mariages :

- ◆ Sophie THIRIAT et Philippe CATTAI le 18 juillet 2015
- ◆ Frédérique KESSEL et Christophe LEGAYE le 24 octobre 2015

Tous nos vœux de bonheur aux mariés.

Décès :

- ◆ M Bernard BOIME le 27 janvier 2015.
- Toutes nos condoléances à la famille.

Naissances :

- ◆ Léo PAUL né le 23/01/2015
- ◆ Noa MARCHAL née le 23/03/2015
- ◆ Karen AMADIEU née le 06/05/2015
- ◆ Mélina BAZIN née le 13/06/2015
- ◆ Ethan ASSELBORN né le 04/08/2015
- ◆ Léo AUBERGER né le 15/09/2015
- ◆ Méline BRANCARD née le 02/11/2015
- ◆ Lohen POULAIN né le 03/12/2015

Tous nos vœux de prospérité aux nouveau-nés et félicitations aux parents.

Civilité

bruit

Chaque habitant est tour à tour, auteur et victime du bruit. Chacun peut donc contribuer à le réduire au quotidien pour une meilleure qualité de vie dans notre village.

Un arrêté municipal fixe les heures de bricolages et de jardinage à l'aide d'appareils bruyants (tondeuses, tronçonneuses...)



Du lundi au vendredi
de 8H00 à 12H00
et de 14H00 à 19H30

Le samedi
de 9H00 à 12H00
Et de 14H00 à 19H00

Les dimanches
et jours fériés
de 10H00 à 12h00

Il est rappelé que le stationnement des véhicules sur les trottoirs, hors box, est strictement interdit.

Au delà des amendes encourues, cette pratique pénalise les piétons et notamment les parents avec leurs poussettes ainsi que les personnes à mobilité réduite.

Stationnement



ILLUMINATIONS
DE NOËL

Vous avez pu constater à la période de Noël l'apparition de nouvelles décorations lumineuses réalisées par quelques bénévoles ainsi que par notre employé communal (Alain BUSCH).

Merci à tous et appel aux volontaires pour l'année prochaine.

Bus 2016



Pendant l'année 2016, un mercredi par mois, sauf en juillet et août, un bus est à votre disposition pour vous rendre à METZ.

.Le départ se fait place sainte Félicité à 13h15 pour un retour prévu vers 17 h (pas de changement d'horaire).

La participation de chaque voyageur sera d'environ 3 €, le restant étant pris en charge par la commune.

PROCHAIN BUS LE MERCREDI 08 JUIN 2016

DEJECTIONS CANINES

Les trottoirs, les rues et les espaces de loisirs de la Commune sont quotidiennement souillés par des déjections canines. Cette pollution remet en cause la salubrité et l'hygiène de notre village. Nous rappelons aux propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables et qu'ils doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toute gêne ou incident (déjections, sacs poubelles éventrés, nuisance sonore).



Nous avons donc décidé de fournir des sacs à déjections aux propriétaires de chiens et faisons appel au civisme de chacun. Ceux-ci sont à retirer à la mairie pendant les horaires d'ouvertures.

Nous espérons que cette action ponctuelle incitera les propriétaires de nos amis les chiens à nous aider, pour que notre village conserve son cadre de vie agréable et convivial.

En effet, si aucune amélioration n'est constatée, la Municipalité se verra dans l'obligation de prendre des mesures répressives à l'encontre des contrevenants :

En cas de non respect de la réglementation, tout propriétaire qui ne ramasse pas les déjections de son animal s'expose à une contravention pouvant aller de 35€ à 450€.

SALLE COMMUNALE



Pressentie depuis plusieurs années, une salle communale apporterait au village de LEMUD dynamisme et une meilleure qualité de vie.

L'opportunité de lancer le projet s'offrait à nous, et après avoir vérifié sa faisabilité nous avons procédé aux premières démarches. Toutes les études liées à ce chantier seront effectuées (études de sol, études nuisances sonores, financement etc...) son implantation se situerait entre le hangar de la mairie et le city stade rue du jardin. La finalisation du projet est prévue courant 2017.

Cette salle communale permettra de créer des animations, des rencontres et des échanges entre jeunes et anciens du village. Diverses activités pourront ainsi s'y développer autant pour l'école que pour l'extérieur.

En France, un cambriolage se produit toutes les 90 secondes. Le dispositif Voisins Vigilants est la réponse la plus efficace face à cette délinquance.

Dans les quartiers de Voisins Vigilants, le ministère de l'Intérieur constate une baisse des cambriolages de -40% par an.

Pensez à prévenir vos voisins lors d'une absence prolongée.

VOISINS VIGILANTS



ECOLE

TRANSFERT DE LA CLASSE DE CP/CE1 à ANCERVILLE

Pour mémoire, en 2001, Monsieur le Maire avait mis gracieusement à disposition de l'école de Lemud la salle du Conseil Municipal afin que celle-ci puisse accueillir tous les enfants scolarisés sans engendrer de gros travaux.

Le Conseil Municipal avait donc élu domicile dans la salle d'« archivage » de la mairie située au 1^{er} étage.

Suite à la loi (accessibilité), cette salle à l'étage n'est plus adaptée et la mairie risque une forte amende si elle ne respecte pas cette nouvelle directive. Le Conseil Municipal se voit donc dans l'obligation de réinvestir la salle du rez de chaussée (classe CP/CE1) initialement prévu à cet effet.

Après concertation et étude avec les municipalités du RPI d'Ancerville et Aube, il a été décidé de construire une nouvelle classe à Ancerville dépendante de l'école actuelle.

Les travaux ont d'ores et déjà commencé.

Les enfants de la classe de CP/CE1 seront donc accueillis à Ancerville dès la rentrée scolaire 2016/2017.

SUBVENTION ECOLE

Sortie à la ferme de Guebling le 28 avril 2016

Total : 900 € pour 45 élèves

Sortie à Ancerville CE1, CE2, CM1

Total : 1700 € pour 43 élèves

Le Conseil Municipal accorde 650 € de subvention.



*Un label au service de
votre qualité de vie*

Riche de plus de 50 ans d'histoire, le label des villes et villages fleuris mobilise près d'un tiers des communes françaises, plus de 4000 d'entre elles sont labellisées.

Evoluant avec les attentes des citoyens, le label s'engage aujourd'hui sur les enjeux tels que la qualité de l'accueil, le respect de l'environnement et la préservation du lien social.



Cette année, nous allons avoir la visite du jury pour les villes et villages fleuris.

Nous comptons sur les habitants, pour participer au maintien de la fleur que notre commune a reçu en 2004 et que les différents conseils municipaux se sont efforcés à préserver.



RETROSPECTIVE 2015



Vœux du maire et remise des récompenses pour les maisons fleuries.

Janvier



Mars

Repas des anciens de Lemud et Ancerville à la salle des fêtes d' Aube.

Décembre

Saint Nicolas



Nous avons vu le 05 Décembre 2015, dans toutes les rues du village, se promener un grand homme blanc et son compagnon tout de noir vêtu.

En effet, la ballade du Saint Nicolas est passée par notre bourgade, nous l'avons vu apporter ses cadeaux à tous les enfants sages.

Nous remercions Sylvie, sa nièce et Guy que nous avons vu en compagnie des deux compères, pour les aider à porter tous les cadeaux, destinés aux enfants.

Comme chaque année, pour celles et ceux, qui avaient loupé ce passage, les colis ont été déposés en mairie, pour qu'ils puissent être récupérés au retour des enfants absents.

Pour finir nous remercions bien sur, Saint Nicolas et le père Fouettard et leur disons à l'année prochaine.



Saint Nicolas à l'école...



... et les petits pères Noël

Travaux réalisés dans la commune en 2015



**Chemin entre
Lemud et
Ancerville...**



**...Sécurisation de la traversée
du village...**



**...Rénovation de la mairie pour
Un meilleur accueil du public**

Mobilier: Laurent Chatelus

**Peintures murs et sol:
Alain Buch, Gérard Sidou et Gilles
Damas**



Travaux réalisés dans la commune en 2015

...changement porte école et mise en place de volets.



Sur l'église de Lemud

Tout ceux qui sont passés devant l'église de Lemud savent, en ayant lu sur le linteau de la porte d'entrée, que l'édifice a été construit en 1880.

Mais sait-on que sa construction fait suite au décès de la veuve Du Mesnil à Pont-à-Mousson le 18 juin 1878. Elle était née Marie-Félicité Georges de Lemud. Elle légua en effet 32 000 Mark à la commune de Lemud pour y construire une église (soit 40 000 francs). C'est pourquoi l'église est dédiée à Sainte-Félicité. Le testament demandait aussi « *que soit chanté 8 messes par an* » en mémoire de la défunte.

L'église dessinée par l'architecte Keil a été inaugurée le 20 septembre 1880 par l'archiprêtre Auvray. Elle est de composition basique : une entrée avec un perron à deux marches, une nef sans collatéraux, un chœur réduit et une abside où se trouve l'autel. L'église ne reprend pas la forme d'une croix du fait de l'absence de transepts, et l'abside n'est pas orientée vers l'est mais vers le sud-ouest. L'église mesure 22,50 mètres de long sur 10 mètres de large. Le clocher culmine à 19,50 mètres. Plus tard une sacristie de 25 m² a été rajoutée derrière l'abside.

Sait-on aussi que les pierres pour la construction de l'église ont été extraites de la carrière « Nollefont » située à Vaucremont, commune de Bazoncourt. Les charrettes transportant les moellons traversaient la Nied par un gué. Le mur d'enceinte du cimetière, construit peu après l'église, est également issu de la carrière de Vaucremont.

Sait-on encore que l'église qui était donc construite en 1880 n'aura de cloches qu'en 1888 ? Le village possédait toutefois une cloche de 124 kg depuis 1858 située sur le toit de l'école (actuelle mairie). A l'époque on disait qu' « *une cloche est indispensable tant pour appeler les enfants à l'école, annoncer l'heure du commencement et de la fin des travaux champêtres, l'heure des repas que pour sonner la retraite, et pour avertir les habitants en cas d'incendie et autres sinistres* ». Elle était reliée à un système Schwilgué et un cadran d'un mètre de diamètre. Le mécanisme est actuellement exposé en mairie et le cadran est aujourd'hui installé sur l'église. Le transfert de l'horloge communale au clocher de l'église a eu lieu en août 1889. Cette « petite » cloche sera fondue en 1888 pour la création des 3 nouvelles cloches pour l'église par la fonderie Goussel-François située à l'époque au 30 rue des Jardins à Metz.



En mars 1888, les cloches de l'église de Lemud arrivent par voie ferroviaire en gare de Rémyilly, depuis Metz. Il y avait une cloche de 290 kg jouant la note si, une cloche de 203 kg avec la note do# et une cloche de 139 kg avec la note ré#. Toutes les cloches étaient en bronze (78% de cuivre et 22% d'étain) et comportaient des inscriptions en allemand. Elles valaient 2,60 Mark le kilo, soit 1643,2 M l'ensemble. Sans compter le beffroi et les accessoires.

En septembre 1917 les cloches sont réquisitionnées. Lemud devra attendre 1922 pour entendre à nouveau le son des cloches, avec 3 nouvelles cloches réalisées par la fonderie de Paul Chambon à Chalette dans le Loiret.

Le legs de 40 000 francs de 1878 duquel il restait 17 500 francs en 1919 fut entièrement perdu en 1922 car l'argent était placé en Allemagne et le Mark qui avait été fortement dévalué ne valait plus rien...

Enfin, sait-on qu'à l'intérieur de l'église se trouve un chemin de croix et une plaque en hommage à 3 jeunes hommes morts durant la guerre 1914-1918 (photo) ?

J.MICELI